

**COMPTE RENDU
DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE 2016**

DATE CONVOCATION

31 AOÛT 2016

DATE D’AFFICHAGE

15 SEPTEMBRE 2016

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 21

L’an deux mille seize

Le 8 Septembre à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BARRACHIN - MAIRE

Etaient présents : M. Stéphane AVRON - Mme Anne-Claire PETIT - Mme Sémillia GHOU – M. Patrice SOYER - M. Jean-Pierre GERARDIN – M. Jacques MATTE – M. Bernard DIEU – Mme Catherine MILLET - M. Marc PERNELLE – Mme Marie-Josée SAVIN – Mme Sophie COURTIER - Mme Irina MATVIICHINE - M. Christophe DAHAN – Mme Nathalie SORCI – Mme Nlandu NTALU MBIYA - Mme Sandra BALLABENE – M. Guillaume CHARBONNEL – Mme Justine BESSON -

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Marie ROBY à Monsieur Jean BARRACHIN.

Monsieur Bernard BOUTILLIER à Madame Marie-Josée SAVIN.

Absents : Monsieur Jean-Pierre CAPPUCCHETTI, Madame Sophie DUTOT.

Monsieur Patrice SOYER a été nommé **Secrétaire**, conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire a procédé à l’appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 7 Juillet 2016 a été adopté à l’unanimité des membres présents et représentés (dont 1 abstention).

N° 2016.09.08/01

4.1 - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CREATION D’UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET.

Monsieur le Maire expose que pour la bonne gestion des services, il y a lieu de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique Territoriale,

ENTENDU l’exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

- DECIDE la création d’un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- PRECISE que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

- PRECISE que la dépense correspondante sera imputée à cet effet au budget 2016.

N° 2016.09.08/02

7.5 - SUBVENTION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise et divers travaux sur le clocher ont été estimés à 568 000 TTC.

Il propose donc d'établir des dossiers de demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France, de la région Ile de France et du Conseil Départemental de Seine et Marne.

Vu la délibération du 7 juillet 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- SOLLICITE l'aide financière de la DRAC, de la région Ile de France et du département de Seine et Marne pour les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise et divers travaux sur le clocher estimés à ce jour à 473 300 € HT soit 567 996 € TTC.

N° 2016.09.08/03

5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS : DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE POUR LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de Monsieur le Préfet de Seine et Marne, demandant à chaque commune de procéder à la désignation d'un référent sécurité routière.

Monsieur le Maire fait lecture de ce courrier, et demande aux membres du Conseil, les candidatures pour cette fonction de « référent sécurité routière ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DESIGNER Monsieur Christophe DAHAN référent sécurité routière pour notre commune.

N° 2016.09.08/04

7.10 DIVERS : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29, VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

ACCORDE à Madame la Trésorière à Guignes, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2016 pour une gestion de 360 jours (soit un montant brut de 728,87 €) et l'indemnité de confection des documents budgétaires (soit un montant brut 45,73 €) : soit un montant brut total de 774,60 €.

N° 2016.09.08/05

3.2 ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL : PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS RADIOTELEPHONIQUE SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE ZC6 (RD 619) POUR UNE SUPERFICIE DE 100M².

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de déplacer les antennes relais actuellement situées sur le château d'eau.

Et précise la proposition de convention SFR sur le terrain cadastré ZC6 pour une superficie estimée de 100m².

La société SFR propose une convention de location d'une durée de 3 ans pour un montant de 1000 € HT annuel, puis propose l'acquisition de ce terrain pour un prix de 20 000 € HT, sachant que les frais seront à la charge de SFR.

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2016.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE d'accepter la convention de location pour une durée maximum de 3 ans pour un montant annuel de 1 000 € HT.

- DECIDE d'aliéner la parcelle ZC6 pour une superficie de 100m².

- CHARGE Monsieur le Maire de demander aux services des domaines l'estimation de cette propriété.

- PREND note de la proposition faite par SFR pour l'acquisition de cette parcelle à 20 000 € HT.

- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de SFR.

- DESIGNNE Maître Vincent RAMEAU pour établir l'acte de vente correspondant.

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.

- DIT que cette recette sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

N° 2016.09.08/06

9.1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Syndicat Mixte de la crèche familiale de Verneuil l'Etang et ses alentours :

Madame PETIT fait un compte rendu de la dernière réunion du syndicat de la crèche de Verneuil l'Etang et ses alentours. Elle précise que la capacité de la crèche est de 100 enfants (dont 52 enfants de Guignes). Monsieur le Maire précise qu'il va falloir prendre en compte les changements de la nouvelle carte intercommunale. Pour le moment le Président de la crèche de Verneuil l'Etang se dit prêt à poursuivre l'accueil des petits guignois.

Visite du chantier de construction du nouveau groupe scolaire du 7 Septembre 2016 :

Le Conseil Municipal ainsi que les enseignants ont apprécié cette visite et considèrent qu'il s'agit d'une belle réalisation; les équipements sont spacieux.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que de nouvelles contraintes de sécurité sont à envisager. Nous attendons la circulaire ministérielle, afin de définir si un mur de clôture de l'ensemble du groupe scolaire est nécessaire. Ce qui entraînerait un coût supplémentaire important.

Par ailleurs, lors du prochain Conseil Municipal, il conviendra de choisir un nom pour ce nouveau groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux doivent se terminer fin d'année ; et le déménagement est prévu pendant les vacances de février.

Marchés publics :

Une consultation a été réalisée pour le mobilier urbain, et une autre va avoir lieu pour l'éclairage public.

Nouvelle communauté de Communes :

Une réunion des 31 Maires concernés est programmée dans 15 jours, pour étudier une convention intercommunale.

Gens du Voyage :

Les gens du voyage installés à proximité de la station d'épuration, sur le territoire de Yèbles, doivent repartir avant la fin du mois. Ceux stationnés rue du Bois Boulay, devront laisser le chemin accessible pour la circulation, notamment des engins agricoles .

Vente de terrain à la Société Carrefour :

La signature de la vente est prévue le 7 octobre prochain.

Rentrée scolaire et Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :

A la rentrée scolaire, on comptabilise 550 enfants :

205 enfants en Maternelle

215 enfants à l'école Jacques Prévert

130 enfants à l'école Saint Exupéry

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 7 Juillet dernier, une participation financière des familles est demandée cette année.

Monsieur le Maire rappelle que cette réforme constitue un coût pour la commune, et que les heures des NAP sont définies par l'éducation nationale. Il comprend que pour les familles cela représente une charge supplémentaire. Et propose de présenter lors du prochain Conseil d'octobre un premier bilan de rentrée prenant en compte la participation réelle des enfants au NAP (qui avait été estimée à 328 enfants).

Une participation de la Commune sera proposée à hauteur de 20 000€ maximum et la participation financière des parents sera recalculée. La participation des parents devrait selon les effectifs et les coûts être proche de 150€/enfant/an.

Monsieur le Maire rappelle que le coût moyen pour les communes est de 230€/an/enfant (à l'échelon national).

Pour Guignes le coût (hors subvention) a été de :

2014/2015 = 244€/enfant/an

2015/2016 = 222€/enfant/an

L'association Avenir encaissera les premiers chèques de 36€ pour la première période.

Monsieur le Maire rappelle que les NAP et activités périscolaires pour une année représentent 460 000€ de dépenses pour 297 000€ de recettes. Ce qui représente un coût pour la commune de 164 000€ (estimation pour 2016/2017).

Monsieur et Madame BARDAU représentants les parents d'élèves ont pris bonne note de cette proposition.

Poste :

La nouvelle poste devrait ouvrir à la fin du mois.

Journées du Patrimoine du 12 au 18 Septembre 2016 :

Une exposition est prévue, et les écoles de Guignes et l'AEDE pourront s'y rendre. L'accueil du public se fera le weekend de 10h à 18h.

Semaine du goût du 10 au 14 Octobre 2016 :

Pour les CP jusqu'au CM2, il y aura des ateliers apprentissage de la cuisine : organisés par Monsieur Bernard DIEU et son équipe.

Pour la maternelle : ce sera une animation « Fruits et légumes », Monsieur MATTE qui suit l'organisation de ces journées, recherche deux personnes pour encadrer les enfants.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur DIEU et son équipe pour les animations très appréciées des enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
PREND BONNE NOTE de ces informations.

A 21h10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché le 15 Septembre 2016

Jean BARRACHIN
Maire